



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 83 - Motion déposée par l'ensemble des Groupes politiques de la Majorité municipale - Situation de l'UNRWA et des réfugiés palestiniens, spécialement au sein du camp d'Aqabat Jabr

MOTION
déposée par l'ensemble des Groupes politiques de la Majorité municipale

**Situation de l'UNRWA* et des réfugiés palestiniens,
spécialement au sein du camp d'Aqabat Jabr**

La Ville de Besançon est engagée à travers un jumelage entre notre Ville et le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr, ainsi que sur les projets de coopération associés.

Le Conseil Municipal de Besançon, de par les liens de la Ville avec le Proche-Orient, est particulièrement attaché à la paix dans cette région, notamment entre Palestiniens et Israéliens.

L'UNRWA est une agence des Nations Unies instituée en 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies et dont le mandat consiste à fournir assistance et protection aux quelque 5 millions de réfugiés de Palestine. Les services fournis par l'UNRWA englobent l'éducation, les soins de santé, l'assistance d'urgence, la gestion des déchets, la protection sociale, l'infrastructure et l'amélioration des camps, la protection et le microfinancement. L'Assemblée générale des Nations Unies a renouvelé le mandat de l'UNRWA à de nombreuses reprises, sa prolongation la plus récente l'étendant jusqu'au 30 juin 2020, grâce au vote de 167 États membres de l'ONU.

L'impact direct pour la population d'Aqabat Jabr et pour l'ensemble des réfugiés palestiniens, se traduit notamment en termes d'accès à une aide alimentaire d'urgence pour 1,7 million de réfugiés palestiniens, à des soins de santé primaires pour 3 millions de personnes, ainsi qu'à l'éducation pour plus de 500 000 enfants palestiniens dans 702 écoles de l'UNRWA, dont près de 50 000 enfants en Syrie : une action majeure au service de la stabilité de la région.

L'UNRWA connaît actuellement une crise majeure suite à la décision du gouvernement des États-Unis de mettre un terme à sa contribution au budget de l'UNRWA, qui représentait jusqu'alors le tiers du budget total de l'agence.

Les élu-es de la Ville de Besançon expriment leur solidarité et leur inquiétude quant aux conséquences du renoncement américain envers la population jumelle du camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr et demeurent fermement résolus à soutenir les réfugiés d'Aqabat Jabr, notamment par des actions de solidarité avec la population du camp menées par la Ville de Besançon, la Ville de Neuchâtel, leurs populations et leurs associations.

Les élu-es de la Ville de Besançon demandent à la France de s'impliquer activement au sein de l'UE comme auprès du reste de la communauté internationale :

- **Pour que soit trouvée une solution durable au sort des réfugiés palestiniens,**
- **Pour que soit rapidement mis en place un mécanisme de financement pérenne de l'UNRWA qui lui permette de mener ses activités de manière viable garantissant la qualité et le niveau des services fournis aux réfugiés palestiniens.**

(*) UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees
Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion (13 élus n'ont pas pris part au vote).

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 13